



Kalyana Sundari / 115 Villa Paloma / Lieu-dit Burat / 97180 Sainte-Anne

☎ +590 690 97 69 42 / [contact@kalyanasundariformation.com](mailto:contact@kalyanasundariformation.com)

NDA : 01 97 3264197 / Siret : 389 093 436 00043

## REGLEMENT DE SELECTION POUR L'ENTREE A UN PARCOURS DE FORMATION CAP ESTHETIQUE

**Joindre obligatoirement le règlement de sélection daté et signé**

### I. OBJET

Le présent règlement définit les critères et modalités de sélection des candidats souhaitant intégrer un parcours de formation CAP Esthétique au sein de l'organisme de formation Kalyana Sundari.

### II MODALITES DE CANDIDATURE

Pour candidater à un parcours de formation CAP Esthétique, il faut :

- Avoir déposé un dossier de candidature complet.
- Etre âgé de **18 ans minimum** et avoir un **niveau scolaire minimum de fin de 3<sup>ème</sup>**.
- Passer l'entretien téléphonique d'orientation obligatoire et gratuit.
- Montrer un intérêt avéré pour le domaine de la beauté et du bien-être. Faire preuve de motivation à intégrer le métier d'esthéticien(ne).

Le dossier de candidature doit contenir :

- **Le formulaire de demande d'admission dûment complété.**
- **Le règlement de sélection daté et signé.**
- **Une note autobiographique** présentant votre parcours, votre intérêt pour l'esthétique, vos expériences en lien avec ce domaine, ainsi que les qualités qui vous aideront dans cette formation pour la réussite de votre projet professionnel.
- **La (ou les) copie(s) du (ou de tous les) diplôme(s) obtenu(s).**
- **Une photo d'identité récente** pour l'identification administrative et le suivi pédagogique.
- **Une copie de la pièce d'identité.**
- **RIB et autorisation de prélèvement**
- **Les frais de gestion de dossier de 150€.**



**PAIEMENT UNIQUEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE**

**Les frais de gestion de dossier contribuent aux coûts de fonctionnement de l'organisme de formation. Ils sont obligatoires et non remboursables, même en cas de non-sélection à un parcours de formation CAP Esthétique.**

Le dossier complet doit être envoyé par **e-mail** à [kalyanasundari97180@gmail.com](mailto:kalyanasundari97180@gmail.com) ou par **courrier postal** (Kalyana Sundari / 115, villa Paloma / Route Maurice SATINEAU / Lieu-dit Burat / 97180 Sainte-Anne).

**Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté.**



Kalyana Sundari / 115 Villa Paloma / Lieu-dit Burat / 97180 Sainte-Anne

☎ +590 690 97 69 42 / [contact@kalyanasundariformation.com](mailto:contact@kalyanasundariformation.com)

NDA : 01 97 3264197 / Siret : 389 093 436 00043

### III. PROCESSUS DE SELECTION

La sélection des candidats s'effectue selon les étapes suivantes :

- 1. Entretien téléphonique d'orientation et gratuit** : évaluation du projet professionnel, de la motivation et des aptitudes relationnelles du candidat.
- 2. Réception, vérification et enregistrement du dossier de candidature.**
- 3. Test de positionnement en français et en mathématiques (*uniquement pour les candidats non-titulaires de diplôme*)**. Ce test permet d'évaluer le niveau du candidat afin d'adapter l'accompagnement et le contenu pédagogique. Il n'est pas éliminatoire, mais peut révéler la nécessité d'inscrire le candidat dans un parcours de renforcement des compétences de base.
- 4. Résultats de la sélection** : une réponse est envoyée par mail, dans un délai de 10 à 15 jours.

### IV. CRITERES D'EVALUATION

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- Motivation du candidat et cohérence du projet professionnel.
- Capacité d'apprentissage, niveau d'engagement du candidat.
- Aptitudes relationnelles et sens du contact du candidat.

### V. RESULTATS DE LA SELECTION

**Candidature acceptée** : le candidat obtient un avis favorable, il est déclaré « Admissible » et est présélectionné pour intégrer un parcours de formation CAP Esthétique adapté. Il reçoit une proposition d'orientation et devra l'accepter dans les délais prévus par l'article VI de ce présent règlement.

**Candidature non retenue** : le candidat bénéficie de recommandations personnalisées afin de l'aider à renforcer son projet professionnel et à mieux préparer une future candidature.

**En cas de non-sélection, les frais de gestion de dossier de 150€ restent acquis pour le centre de formation et ne seront pas remboursés.**

### VI. ADMISSION ET INSCRIPTION DEFINITIVE

En apposant la mention « Bon pour accord » sur la proposition d'orientation, le candidat déclaré « Admissible » passe au statut « Admis » et est préinscrit d'office dans un parcours de formation CAP Esthétique adapté à son profil.

L'admission dans le parcours de formation CAP Esthétique donne lieu à la rédaction d'un contrat de formation et d'une facture d'achat correspondante. L'organisme de formation émet éventuellement un échéancier de paiement en cas de règlement en plusieurs fois. Une autorisation de prélèvement bancaire, le RIB et la copie de la pièce d'identité du titulaire du compte concerné seront demandés en cas de paiement fractionné.

**L'inscription dans le parcours de formation est validée et définitive à la signature, par les deux parties (candidat admis et organisme de formation), du contrat de formation, dans les**



Kalyana Sundari / 115 Villa Paloma / Lieu-dit Burat / 97180 Sainte-Anne

☎ +590 690 97 69 42 / [contact@kalyanasundariformation.com](mailto:contact@kalyanasundariformation.com)

NDA : 01 97 3264197 / Siret : 389 093 436 00043

**quinze (15) jours calendaires à compter de sa réception.** Passé ce délai, à défaut de retour du contrat signé par le candidat admis, la sélection sera annulée. La place pourra être attribuée à un autre candidat.

La signature du candidat vaut l'acceptation sans réserve de l'ensemble des clauses du contrat de formation. C'est la confirmation de votre engagement et de votre entrée en formation, en toute sérénité.

## VII. L'ENTREE EN FORMATION

L'entrée en formation est effective aux heures et dates indiquées sur le contrat de formation.

Les documents nécessaires au bon déroulement de la formation (calendrier prévisionnel, programme détaillé, livret d'accueil et tout autre document utile) seront remis au stagiaire au plus tard le jour de l'entrée en formation.

## VIII. ATELIERS PRATIQUES ET STAGES EN ENTREPRISE

Pour participer aux ateliers pratiques à l'institut de beauté Kalyana Sundari ou aux stages en entreprise, un justificatif d'aptitude (certificat médical) ainsi qu'une attestation d'assurance et responsabilité civile seront exigés.

**Le certificat médical daté de moins de 3 mois avant le début de la formation pratique devra :**

- Attester que le candidat ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique des soins esthétiques et à l'utilisation de produits cosmétiques.
- Mentionner **l'absence d'allergies** sévères aux substances souvent utilisées en esthétique (latex, colophane, résines, colle, ...).

La Direction se réserve le droit de demander des **examens complémentaires** si nécessaire.

**L'attestation de responsabilité civile personnelle en cours de validité devra :**

- Mentionner et couvrir les activités (soins esthétiques du visage, épilations à la cire, beauté des mains et des pieds, maquillages du visage et des ongles) réalisées en formation esthétique.
- Couvrir les dommages pouvant être causés à des tiers dans le cadre de la formation (ateliers pratiques, stages en entreprise, manipulation de matériel).
- Etre valide pour la session de formation en cours.

En cas de non-présentation de cette attestation avant le début de la formation, l'accès aux ateliers pratiques et aux stages en entreprise pourra être refusé.

## IX DISPOSITIONS FINALES

Toute déclaration inexacte ou fautive, tout dossier incomplet pourra entraîner l'annulation de la candidature.

Le centre de formation se réserve le droit de modifier le présent règlement si nécessaire. Vous pourrez télécharger la version actualisée sur le site web [www.kalyanasundariformation.com](http://www.kalyanasundariformation.com).